

A.I.M. - AGENCE IMMOBILIERE MILHAU

S.E. AIM EURL

Site : www.aimimmobilier.com

Email : immobilier-aim@orange.fr

- 35 Allées Jean Jaurès - **81501 LAVAUR CEDEX**
- 24 Place Octave Médale - **81370 SAINT SULPICE** (agence secondaire)
- 16 Promenade Des Lices - **81800 RABASTENS** (agence secondaire)

Tél. : 05.63.58.03.16

Tél. : 05.63.40.05.06

Tél. : 05.63.33.62.00

BAREME D'HONORAIRES (à compter du 1^{er} janvier 2021)

TRANSACTION

	Montant de la transaction	Commission ttc
Pour les terrains constructibles	de 0 euros à 120.000 euros	Forfait de 5.000 euros
	Au-delà de 120.001 euros	7 % ttc du prix
Pour les autres biens	de 0 euros à 50.000 euros	Forfait de 5.000 euros
	de 50.001 euros à 100.000 euros	Forfait de 8.000 euros
	de 100.001 euros à 200.000 euros	Forfait de 10.000 euros
	De 200.001 euros à +	5 % ttc du prix

LOCATION

Si le bien est inférieur à 110 m² de surface habitable, application du tarif suivant :

- Frais de visite, constitution du dossier, et rédaction du bail de location et annexes : 8 euros TTC du m² (*)
- Etablissement de l'état des lieux d'entrée ou de sortie : 3 euros TTC du m² (*)

(*) ces honoraires sont à partager par moitié entre le propriétaire bailleur et le locataire.

Si le bien est supérieur à 110 m² de surface habitable, application du tarif suivant :

- Frais de visite, constitution du dossier, et rédaction du bail de location et annexes : 6 euros TTC du m² (*)
- Etablissement de l'état des lieux d'entrée ou de sortie : 3 euros TTC du m² (*)

(*) ces honoraires sont à partager par moitié entre le propriétaire bailleur et le locataire.

En cas du désistement du locataire, seul les frais d'établissement des frais de l'état des lieux seront remboursés au locataire, les honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail seront conservés par l'agence.

- Frais de rédaction d'un bail de location uniquement : 6 euros ttc du m² à la charge du demandeur.
- Frais de rédaction d'un bail professionnel uniquement : forfait de 400 euros ttc à la charge du demandeur.

GESTION IMMOBILIERE

Frais de gestion mensuel (gérance d'immeuble) de 8 % ttc (pour toutes sommes encaissées) pour un bien, si plusieurs biens les frais de gestion sont de 7,20 % ttc (pour toutes sommes encaissées).

ESTIMATION

- Estimation écrite (pour toute surface inférieure à 120 m² habitable) : 100 euros ttc
- Estimation écrite (pour toute surface supérieure à 121 m² habitable) : 150 euros ttc
- Estimation orale : gratuite
- Expertises en valeur vénale : sur devis

